

**Mémoire sur le projet de loi no 60, Charte affirmant les
Valeurs de la laïcité et de neutralité religieuse de l'État
Ainsi que d'égalité entre les hommes et les femmes et
Encadrant les demandes d'accommodement**

Présenté par : M. Martin Laperrière

ST-Augustin

Le 3 décembre 2013

Mme. La Présidente de la Commission

M. Le Ministre

Membres de l'Opposition

Chers députés,

Il me fait plaisir de vous présenter mon mémoire sur le projet de loi no 60.

Dans un premier temps, il me semble que le projet de loi ne respecte pas l' Arrêt Oakes de la Cour Suprême du Canada portant sur le droit à la religion. Contrairement à ce que certains prétendent, la liberté de religion est un droit constitutionnel garanti par les deux Chartes des droits et libertés de la personne (la canadienne et la québécoise).

De plus, dans celle du Canada, le législateur a même prévu ceci :

-Attendu que le Canada est fondé sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu et la primauté du droit.

C'est fort. Même le législateur reconnaît que le Canada et le Québec sont bâtis sur la suprématie de Dieu.

Certains ou plutôt certaines ont voulu opposer le principe politique d'égalité hommes/femmes, principe qui n'est pas un droit constitutionnel reconnu par les deux chartes, sauf peut-être dans le préambule de la charte québécoise.

À celles-ci, je les invite à venir faire débat avec moi n'importe quand. Facile d'insulter les autres et de dire n'importe quoi à la télévision lorsqu'on 'a pas d'opposition en face de soi.

Autre point que j'aimerais ajouter à mon mémoire est le suivant : certains ont avancé que la province est déjà laïque et areligieuse. Je suis d'accord avec ce point. Mais en contrepartie le gouvernement devrait laisser aux citoyens le droit de pratiquer ou non leur religion comme ils l'entendent.

Le fait que mon boucher soit juif et porte sa calotte juive, ne me porte aucun préjudice. Le fait qu'un policier de la SQ qui me donne une contravention, porte sa croix de Saint-Louis dans le cou, ne m'enlève aucun droit constitutionnel. En fait, je serais plutôt porter à contester devant les tribunaux la contravention, plutôt le fait que mon sergent de police préféré porte sa croix de Saint-Louis devant moi.

Je pense sincèrement que le gouvernement devrait agir avec sagesse et prudence dans le dossier, ce qui n'est pas le cas jusqu'à maintenant.

Enfin, quatre autres éléments ont retenu mon attention. Il faut mentionner par ailleurs que la France, une des rares démocraties sur cette planète, a éliminé sur son territoire le droit à la religion. Cette dernière a pu le faire, pour la bonne et simple raison que la France ne possède pas de Charte des Droits et Libertés. C'est d'ailleurs une aberration.

Mais ce qui n'est pas dit par le gouvernement et qui est en réalité le vrai débat, c'est l'immigration. Ceux qui supportent le projet de loi 60 sont contre l'immigration et ceux qui sont contre le projet gouvernement sont pour l'immigration.

D'ailleurs si ce gouvernement serait réellement sérieux quant à son projet, il arrêterait de subventionner via la fiscalité les différents organismes religieux du Québec.

Aussi, le gouvernement pourrait régler la question (le débat) via la tenue d'un référendum. C'est une des solutions qu'il peut utiliser à sa guise.

**Merci aux élus d'avoir lu mon mémoire.
Sincèrement, M. Martin Laperrière**